



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**
Bureau de l'utilité publique et de l'environnement
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'enregistrement SCEA DES BEAUVALS à Bailleul Neuville

**Extension d'un élevage de vaches laitières de 135 à 240 places
et mise à jour du plan d'épandage**

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 7 mars 2022, une consultation du public est ouverte du **lundi 28 mars 2022 au lundi 25 avril 2022 inclus** portant sur une demande d'enregistrement en vue de l'extension d'un élevage de vaches laitières de 135 à 240 places sur la commune de BAILLEUL NEUVILLE et de la mise à jour du plan d'épandage. Le projet est présenté par la SCEA DES BEAUVALS dont le siège social se situe 44 rue de Grémonval sur la commune de BAILLEUL NEUVILLE (76660).

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité est la suivante : 2101 2. b): élevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) de 151 à 400 vaches.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de Bailleul Neuville. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Dans ce contexte particulier lié à la CoVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans cette commune.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de cette consultation, à l'adresse suivante :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Information-du-public-enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Consultations-du-public>

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de Bailleul Neuville aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau de l'utilité publique et de l'environnement - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex *en précisant* : « *consultation du public – SCEA DES BEAUVALS* »
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « *consultation du public – SCEA DES BEAUVALS* ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'enregistrement, l'enregistrement assorti de prescriptions, l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation (assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique) ou le refus, à l'issue de la consultation du public, est le préfet de la Seine-Maritime.